

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 29 septembre 2011
-----0-----

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Fourcès, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ETAIENT PRESENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Serge MARITAN, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUE, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSES: Francis DUPOUY, Mario SPAGNOLI, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPENA, Pierre DULONG, Bernard LEBE, Nicolas MELIET, Christian DUFFAU, Maurice ADON, Huguette CARLES, Jean-Louis DUBUC, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS: Guy AUBERT, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jean-François ROUSSE,

INVITE EXCUSEE :

ONT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE : Wilfried LUSSAGNET.

OBJET: APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE (SIDEL)

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 28 avril 2011:

- **demandant** le retrait de la Communauté de Communes de la Ténarèze du SIDEL en tant que représentant par substitution des communes de Ligardes et Saint-Puy ;
- **prenant acte** des conditions financières et patrimoniales de ces permutations qui se réaliseront conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT sans partage des biens meubles, immeubles et du solde de l'encours de la dette,
- **demandant** l'extension du périmètre d'intervention du SICTOM au territoire des communes de Ligardes et Saint-Puy.
- **l'autorisant** à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Monsieur le Président expose qu'il a été destinataire de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 juillet 2011:

- **Décidant** de modifier l'article 1 et l'article 4-1 de ses statuts pour tenir compte de la permutation de communes entre le SIDEL et le SICTOM de Condom et pour prendre acte des récentes adhésions de communes à la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, à savoir :

« **Article 1** : Le syndicat Intercommunal de la Lomagne est composé :

- De la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, par représentation substitution de ses communes membres BERRAC BRUGNENS CADEILHAN CASTELNAU-D'ARBIEU CASTERA-LECTOUROIS CASTET-ARROUY CERAN CEZAN FLAMARENS FLEURANCE GAVARRET/AULOUSTE GOUTZ LAGARDE-FIRMACON LALANNE LAMOTHE-GOAS LA ROMIEU LARROQUE-ENGALIN LA SAUVETAT LECTOURE MARSOLAN MAS-D'AUVIGNON MIRADOUX MIRAMONT-LATOUR MONTESTRUC/GERS PAUILHAC PERGAIN-TAILLAC PIS POUY-ROQUELAURE PRECHAC PUYSEGUR REJAUMONT STE-MERE STE RADEGONDE ST-AVIT FRANDAT ST-MARTIN de GOYNE ST-MEZARD SEMPESSERRE TAYBOSC URDENS.
- De la Communauté de Communes Cœur de Lomagne, par représentation substitution de ses communes membres AVEZAN BIVES CASTERON ESTRAMIAC GAUDONVILLE ISLE-BOUZON MAGNAS MAUROUX PESSOULENS PLIEUX ST CLAR ST CREAC ST LEONARD TOURNECOUPE.
- Des communes de CASTELNAU D'ARBIEU CASTERA-LECTOUROIS CERAN FLEURANCE GAVARRET/AULOUSTE GIMBREDE LALANNE LECTOURE MONTESTRUC/GERS PAUILHAC PERGAIN-TAILLAC PEYRECAVE PUYSEGUR ROQUEFORT ROQUELAURE ST ANTOINE ST MARTIN DE GOYNE ST MEZARD STE CHRISTIE SEMPESSERRE TERRAUBE.

Le Syndicat a pour dénomination : Syndicat Intercommunal De la Lomagne (SIDEL).

Article 4 : Le Syndicat a pour objet :

1. la collecte et la gestion des déchets pour les collectivités suivantes :

- Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, par représentation substitution de ses communes membres BERRAC BRUGNENS CADEILHAN CASTELNAU-D'ARBIEU CASTERA-LECTOUROIS CASTET-ARROUY CERAN CEZAN FLAMARENS FLEURANCE GAVARRET/AULOUSTE GOUTZ LAGARDE-FIRMACON LALANNE LAMOTHE-GOAS LA ROMIEU LARROQUE-ENGALIN LA SAUVETAT LECTOURE MARSOLAN MAS-AUVIGNON MIRADOUX MIRAMONT-LATOUR MONTESTRUC/GERS PAUILHAC PERGAIN-TAILLAC PIS POUY-ROQUELAURE PRECHAC PUYSEGUR REJAUMONT STE-MERE STE RADEGONDE ST-AVIT FRANDAT ST-MARTIN de GOYNE ST-MEZARD SEMPESSERRE TAYBOSC URDENS ;
- Communauté de Communes Cœur de Lomagne, par représentation substitution de ses communes membres AVEZAN BIVES CASTERON ESTRAMIAC GAUDONVILLE ISLE-BOUZON MAGNAS MAUROUX PESSOULENS PLIEUX ST CLAR ST CREAC ST LEONARD TOURNECOUPE.
- Communes de GIMBREDE PEYRECAVE ST ANTOINE et TERRAUBE. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **Prendre acte** de la notification de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 juillet 2011 ;
- **D'approuver** la modification de l'article 1 et de l'article 4-1 des statuts du SIDEL ci-dessus énoncée et **dire** que cette dernière prendra effet au 1^{er} janvier 2012.
- **L'autoriser** à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend acte** de la notification de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 juillet 2011 ;
- **Approuve** la modification de l'article 1 et de l'article 4-1 des statuts du SIDEL ci-dessus énoncée et **dit** que cette dernière prendra effet au 1^{er} janvier 2012.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2011.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE